

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 novembre 2022 - Délibération n° BC2022/11/01

Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°BC20221002 - PLAN DE FINANCEMENT DES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIERE POUR L'ANNEE 2023 ET LA PREPARATION DES CONTRATS TERRITORIAUX SOURCES EN ACTION ET CREUSE AVAL.

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre, à deux-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 08 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle – Thierry GAILLARD et Martine LAPORTE.

Etaient excusés : MALIVERT Jacques et NOURRISEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

Vu la délibération n°D20221002 du 18 octobre 2022, approuvant le plan de financement des postes de techniciens de rivière pour l'année 2023 et la préparation des contrats territoriaux Sources en action et Creuse aval ;

Le Président expose les éléments ci-après :

Les financeurs demandent un ajout de compléments à la délibération pour intégrer un descriptif plus détaillé des missions affectées aux postes concernés par les demandes de subventions, à savoir :

La répartition des missions et du temps de travail entre les agents sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 est la suivante :

- Un Technicien principal territorial (titulaire du concours de la fonction publique territoriale), soit 1 ETP est consacré au Contrat Vienne amont. Ses principales missions sont :
 - Référent principal sur le Contrat « Sources en Action » (0,1 ETP).
 - Réalisation d'une partie du diagnostic en interne dans le cadre du renouvellement du CTMA « Source en Action » (0,2 ETP).
 - Suivi de l'étude de diagnostic/programmation du futur contrat territorial « Sources en Action » 2024-2029 (0,2 ETP).
 - Définition de la stratégie à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et objectifs du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Sources en Action » 2024-2029 (0,1 ETP).
 - Suivi, rédaction des contenus du nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques Sources en Action pour le territoire de Communauté de communes Creuse Sud-Ouest (0,1 ETP).

- Rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général du futur programme d'action territorial « Sources en Action » 2024-2029 (0,2 ETP).
- Suivi et mise en œuvre de l'enquête publique du futur programme d'action contrat territorial « Sources en Action » 2024-2029 (0,1 ETP).
- Un chargé de mission GEMAPI soit 1 ETP est consacré aux Contrats de rivières : 0,5 ETP sur le Contrat « Sources en actions », 0,5 ETP sur le Contrat territorial Creuse Aval. Ses principales missions sont :
 - Référent principal sur le Contrat Creuse aval (0,1 ETP).
 - Suivi de l'étude de diagnostic/programmation du futur contrat territorial Creuse Aval 2024-2029 (0,1 ETP).
 - Définition de la stratégie à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et objectifs du futur Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval 2024-2029 (0,1 ETP).
 - Dossier de Déclaration d'Intérêt Général du futur programme d'action du Contrat Territorial Creuse Aval 2024-2029 (0,1 ETP).
 - Suivi et mise en œuvre de l'enquête publique du futur programme d'action Contrat Territorial Creuse Aval 2024-2029 (0,1 ETP).
 - Suivi des travaux de continuité écologique de la phase 5 (projet effacement du plan d'eau de Prugnolas) du Contrat Vienne Amont 2017-2021 (0,1 ETP).
 - Réalisation d'une partie du diagnostic en interne dans le cadre du renouvellement du CTMA « Source en Action » (0,1 ETP).
 - Participation à la rédaction de la Déclaration d'Intérêt Général du Contrat Vienne Amont 2017-2021 (0,2 ETP).
 - Début de la rédaction des pièces des dossiers de consultations d'entreprise pour la mise en œuvre des premiers travaux du futur CTMA « Sources en Action » 2024-2029 (0,1 ETP).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la modification de la délibération BC20221002 pour intégrer les compléments précités ;
- Autorise le Président à signer ladite convention et tout autre document relatif à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

